



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Centième session**

Genève, 9-13 mai 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la centième session^{1, 2, 3}**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 9 mai 2016 à 10 h 00

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Soixante-dix-huitième session du Comité des transports intérieurs.
3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes.
4. Interprétation de l'ADR.
5. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN.

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ECE/TRANS/WP.15/232/Add.1.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/wp15/wp15age.html>). A titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (christine.barrio-champeau@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le nouveau système d'enregistrement en ligne sur le site web de la CEE-ONU <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=xttOe4>. À l'arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification à la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 71992). Pour une carte du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site web (<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>).

6. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR:
 - a) Construction et agrément des véhicules;
 - b) Propositions diverses.
 7. Programme de travail.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport.
-